

## LE MOT DU MAIRE

**Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,**

Dans le précédent bulletin j'avais évoqué notre projet de restaurant scolaire pour le bien-être de nos enfants et de notre personnel. Malheureusement, il nous a été notifié par les services de l'état un refus de dotation de soutien pour cet investissement. Le projet est donc reculé mais il ne sera pas abandonné. Ne doutez pas de ma détermination à voir ce projet aboutir en 2024.

Le mois de juin et le retour des beaux jours s'accompagnent souvent de nuisances sonores, conscientes ou non. Musique amplifiée, tondeuses ou travaux bruyants en dehors des horaires réglementaires, aboiements répétés, soirées particulièrement sonores en intérieur comme en extérieur peuvent constituer un trouble anormal du voisinage. J'en appelle une nouvelle fois au civisme : la bienveillance ne doit pas être qu'un mot, mais une façon de vivre collectivement.

La fin du mois sera marquée par la fête des écoles, organisée par la municipalité en collaboration avec les équipes enseignantes, le vendredi 30 juin. Elle sera l'occasion pour vous de venir voir les enfants évoluer sur scène dès 16 h au gymnase et de profiter des stands de jeux gratuits en famille. Le lâcher de ballons sera un moment fort de cette fête car il sera organisé en deux temps avec un lâcher en hommage à Madame DUMONT Nathalie, ATSEM décédée le 16 mars dernier. Nous vous y attendons nombreux.

Mais avant, nous avons bien entendu au calendrier la course cycliste le 23 juin qui ouvre le week-end de la fête locale. Cette année les enfants des écoles auront deux tickets de manège offerts par la municipalité.

Actuellement, notre personnel des services techniques, qui reste une petite équipe, s'implique très fortement et se donne beaucoup de mal pour aménager, embellir, entretenir les espaces publics et verts de la commune. Certains d'entre vous semblent oublier que depuis janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires et se doivent de travailler afin d'être plus respectueuses de l'environnement. La gestion différenciée en fait partie. Cela consiste à planter des espèces persistantes, peu consommatrices d'eau, à tondre moins souvent et plus haut afin de laisser vivre la faune et la flore naturelle ou encore à mener des actions plus en harmonie avec le cycle naturel de la nature. L'herbe repousse en bord de route ou le gazon affleure les 5 cm, voire plus... aussi, je rassure les impatients, les suspensions seront fleuries comme chaque année et aucun quartier ne sera oublié.

Cette année nous avons décidé de faire une pause sur notre inscription au concours des villes et villages fleuris. Ce temps va permettre à dame nature de faire son œuvre sur les derniers aménagements mais aussi de travailler sur les recommandations du jury.

Restant à votre disposition

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

## INFORMATIONS

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Le bulletin municipal est disponible en mairie et dans les commerces de la commune en format papier mais aussi en version numérique sur le site internet de la commune [www.fressenneville.fr](http://www.fressenneville.fr).

Néanmoins, les personnes ne pouvant pas se le procurer ou accéder à la version en ligne peuvent contacter la mairie au 03.22.60.39.60 pour se le faire déposer à domicile.

### **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Fermeture le vendredi 30 juin après-midi en raison de la fête des écoles.

### **PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire : le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEURAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe : le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2<sup>ème</sup> adjoint : le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3<sup>ème</sup> adjointe : le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4<sup>ème</sup> adjoint : le jeudi de 17h à 18h

### **LA POSTE**

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

### **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est ouverte :  
- le mardi de 15h30 à 17h00  
- le jeudi de 17h00 à 18h00  
Fermeture du 30 juin au 10 juillet

### **MAISON POUR TOUS**

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation

### **AIDE JURIDIQUE**

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

**Prochaine permanence le 23 juin.**

### **CIMETIÈRE**

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.**

### **RAMASSAGE DÉCHETS VERTS**

Le ramassage des déchets verts a lieu de façon hebdomadaire tous les jeudis. Veiller à les sortir le mercredi soir.

### **RATICIDE**

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

### **COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS**

**Bac gris** : les mardis 20 et 27 juin  
**Bac Verres** : le vendredi 23 juin  
**Bac jaune** : les vendredis 16 et 30 juin

### **ENTRETIEN DES CANIVEAUX**

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer son trottoir.

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

## DÉCHETTERIE

La déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Du 15 avril au 31 octobre 2023

Lundi 13h30 - 18h30

Mardi 13h30 - 18h30

Mercredi 9h00 - 12h00

13h30 - 18h30

Jeudi 13h30 - 18h30

Vendredi 9h00 - 12h00

13h30 - 18h30

Samedi Ouverture en continu de 9h00

à 18h30

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté

## RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : **FRIVILLE-ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE**

## INFIRMIÈRES DE GARDE

**Le 18 juin** : Cabinet de Saint-Blimont - 06.83.17.44.37

**Le 25 juin** : Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré - 03.22.24.20.20

**Le 2 juillet** : Florence Dubus et Aline Chalvet - 03.22.24.20.20

**Le 9 juillet** : Cabinet de Fressenneville - 06.44.17.33.22

## INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2023, pour les enfants nés en 2020 (PS) et les nouveaux arrivants nés en 2018 (GS) et en 2019 (MS) auront lieu en deux temps :

**1 - À la mairie** pour retirer un certificat d'inscription auprès de M. Dacheux. Merci de bien vouloir vous y rendre avec le livret de famille et le carnet de santé de votre enfant :

- Tous les Jeudis de 17h à 18h (permanence de M. Dacheux)
- Ou aux horaires d'ouverture de la mairie

**2 - A l'école maternelle** en appelant au 03.22.30.34.64 le mardi de 16h20 à 17h pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription. Documents à apporter à l'école : le certificat d'inscription remis par la mairie ainsi que la copie des vaccinations.

Précision : La rentrée des élèves de la Toute Petite Section (enfants nés avant le 31 août 2021) n'est possible que si l'enfant est propre. La rentrée peut se faire jusqu'en janvier 2024 mais il est souhaitable de procéder dès maintenant à l'inscription

### DÉCLARATION PROPRIÉTAIRES

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, vous devez pour chacun de vos locaux dont vous êtes propriétaire (y compris les parkings, caves, etc.) indiquer au service des impôts à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour procéder à cette déclaration, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par téléphone au 0 809 401 401.

### AIDE À DOMICILE

Si vous avez au moins 60 ans et que vous êtes à la retraite, l'Assurance retraite vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à continuer à bien vivre chez vous afin de vous maintenir dans un cadre de vie habituel le plus longtemps possible.

**Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune.** N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.



### AIDE ALIMENTAIRE

Toute personne domiciliée dans la commune rencontrant des difficultés financières passagères l'empêchant d'acquiescer des denrées alimentaires peut déposer une demande d'aide alimentaire auprès du CCAS.

### ACCUEIL DE LOISIRS

Le prochain accueil de loisirs se déroulera du **lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023**. Si vous désirez que votre enfant y participe, il vous appartient de venir retirer un dossier d'inscription en mairie et de le retourner **avant le 16 juin 2023 dernier délai**.

Il fonctionnera la journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Un service de garderie sera mis en place de 7h00 à 9h00 à l'école maternelle pour les maternelles et à la Maison pour Tous pour les primaires ainsi qu'un service de cantine.

Le premier jour, les primaires seront accueillis au gymnase à 9h00 où l'appel sera fait.

L'ALSH est réservé uniquement aux enfants domiciliés ou scolarisés dans la commune.

Toute semaine réservée et commencée sera due sauf cas exceptionnel et sur présentation d'un certificat médical.

Les tarifs seront appliqués à la semaine et toute personne ayant inscrit son enfant sera redevable du séjour.

Les enfants seront acceptés uniquement la journée.

Pour tous renseignements, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de la mairie ou par téléphone au 03.22.60.39.60.

La traditionnelle fête du centre aura lieu le vendredi 28 juillet au gymnase. Venez nombreux.



## SUBVENTION COMMUNALE RENTREE SCOLAIRE

Cette subvention concerne les enfants scolarisés de leur entrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour les personnes n'ayant pas encore fourni de RIB ou qui ont changé de coordonnées bancaires, présentez-vous le plus rapidement possible en mairie pour le déposer auprès du service comptabilité.

## PASSAGE DU CENTRE ITINERANT DE LA CARSAT

Le centre itinérant retraite est momentanément suspendu.

Dans l'attente de la reprise, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Prise de RDV avec un conseiller au point d'accueil d'Abbeville.
- Consultation du site info-retraite pour faire des simulations de calcul et connaître votre situation par rapport à votre âge de départ et à la réforme en cours d'élaboration.
- Appeler le 39 60 pour des renseignements généraux et la prise de RDV avec un conseiller CARSAT

## INFO CANICULE

Les personnes âgées vulnérables et handicapées ont la possibilité de se faire connaître en mairie pour que des visites régulières soient réalisées à leur domicile en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule.

## BUS PMI

Le bus PMI sera de passage dans la commune le jeudi 22 juin 2023 de 14h à 17h.

## TICKET DE MANÈGE

La Municipalité offrira comme chaque année deux tickets de manège aux enfants scolarisés dans la commune, à utiliser le mardi de la fête locale, soit le mardi 27 juin 2023.

## AIDE AU 14 JUILLET

Les familles de 3 enfants et plus, âgés de moins de 16 ans au 14 juillet, bénéficient d'un bon à l'occasion de la fête nationale. Pour le retirer, elles doivent se présenter en mairie munies de leur livret de famille.

## LES CHARDONS

Si vous possédez une propriété sur la commune, nous vous rappelons que la loi oblige les propriétaires à couper les chardons avant le 14 juillet.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir respecter cette obligation afin de d'éviter la dispersion des graines et de préserver les bonnes relations de voisinage.

## CHÈQUE ENERGIE - NOUVEAUTÉS 2023

Vous pouvez effectuer l'ensemble de vos démarches relatives au chèque énergie en ligne au sein de votre espace bénéficiaire particulier : [chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire](https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire). Cet espace individuel vous propose également une synthèse de votre situation au regard du chèque énergie.

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie à votre domicile. Vous n'avez aucune démarche à réaliser. Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie pour 2023 en cliquant [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr).

Extension des possibilités d'automatiser l'utilisation de votre chèque énergie : Pour que votre chèque énergie des prochaines années soit directement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz, vous pouvez demander sa pré-affectation, soit en ligne ici, soit en cochant la case « pré-affectation » sur le chèque énergie avant de l'envoyer à votre fournisseur.

Vous souhaitez réduire votre facture d'électricité simplement ? Il vous sera possible d'en profiter pour l'achat d'un kit solaire à installer vous-même (plus d'infos sur [beemenergy.fr](https://beemenergy.fr)). Vous pourrez ainsi produire votre propre électricité verte grâce à des kits solaires (comparatif kit solaire autoconsommation) via le chèque énergie.

**Les autres types d'utilisation du chèque énergie :** le chèque énergie peut également servir à payer : vos factures d'électricité ou de gaz ; des achats de combustibles pour votre logement (fioul, propane, bois, etc.) ; des travaux de rénovation énergétique ; vos charges d'énergie incluses dans votre redevance si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA ou une USLD.

**Peut-on cumuler le chèque énergie avec d'autres aides ?** Oui, vous pouvez cumuler le chèque énergie avec le dispositif « MaPrimeRénov » ou encore l'indemnité inflation.

## **EHPAD WOINCOURT RÉSIDENCE DES PAYS DE SOMME**

L'EHPAD de Woincourt, rue Clodomir Ducroq, propose un accueil de jour pour permettre aux personnes âgées présentant des troubles neuro dégénératifs de bénéficier de programmes de stimulations, d'expressions et de loisirs.

L'accueil de jour est ouvert en journée complète les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h00, incluant le repas pris en commun. La personne accueillie peut venir 1 à 3 fois par semaine. Le transport est assuré par la résidence le matin et le soir (dans un rayon maximum de 10km)

**Tarifs :** 26.24€ par jour pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

La personne accueillie doit avoir été évaluée par l'APA à domicile afin de connaître son degré de dépendance et la part éventuelle du GIR pris en charge par l'APA.

Pour plus de renseignements : contacter le 03.22.26.40.56

## **OFFRE D'EMPLOI CCV TECHNICIEN POUR SON SERVICE ASSAINISSEMENT (H/F)**

**Missions :** sous la responsabilité du Responsable du service assainissement, vous êtes intégré dans une équipe de 4 agents, pour assurer la surveillance et l'entretien des réseaux d'eaux usées, des stations d'épuration et des postes de relèvement.

**Il vous faudra**

Mairie de Fressenneville N° 98 – JUIN  
2023 IPNS

- En maintenance préventive et corrective des STEPS et des équipements :
  - Détecter les pannes électriques, électrotechniques et électromécaniques
  - Déterminer les mesures correctives appropriées
  - Changer/réparer les pièces défectueuses
  - Réaliser des interventions électriques complexes
  - Programmer les automates des postes de relevage (Sofrel)
- En surveillance des STEP :
  - Vérifier le bon fonctionnement des ouvrages (pompes, turbines, agitateurs...)
  - Nettoyer les ouvrages
  - Ajuster les réglages
  - Prélever des échantillons d'eaux traitées et réaliser des tests simples
  - Ajuster les réglages en fonction des résultats des tests
  - Tenir à jour les cahiers d'exploitation des STEP
  - Repérer et analyser les anomalies/dysfonctionnement
- En surveillance et entretien des réseaux et des équipements :
  - Vérifier le bon fonctionnement des équipements (canalisations, clapets anti-retour, pompes...)
  - Contrôler les réseaux
  - Désobstruer le réseau/les branchements en domaine public
  - S'assurer de la bonne réalisation des opérations de nettoyage, curage et de dépotage par les entreprises
  - Nettoyer les équipements
  - Repérer et analyser les anomalies /dysfonctionnements
  - Effectuer des diagnostics assainissement chez les particuliers

**Catégorie statutaire :** Filière technique, grade de catégorie C

Rémunération statutaire et régime indemnitaire lié au grade.

**Profil :** Technicien en électrotechnique et habilitation électrique (NF 18510) B2V BR BC souhaitée.  
Savoir réaliser l'entretien et la maintenance de 1er niveau des équipements (pompes, motoréducteur, vannes...), et savoir travailler en équipe. Avoir des connaissances de base en traitement de l'eau serait un plus.  
Permis B exigé.